

ATTESTATION DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Rouen, le 21/04/2015

Je soussigné Olivier SAIGNE, professeur agrégé d'EPS et BEESAN à l'UFR STAPS de Rouen, atteste que :

TAREK MILOUD HOCINE

Né (e) le 06/08/1994

A réussi l'épreuve de sauvetage décrite ci-dessous durant l'année universitaire 2014-2015, dans un temps de 1'33

L'épreuve consiste en un départ plongé ou un saut à l'eau, sans lunette, puis une nage sous marine de 12,5m jusqu'à un mannequin immergé entre 1,5 et 2m de profondeur, le mannequin est remonté à la surface, puis relâché. Il s'ensuit une nage en surface de 12,5m (modalité de déplacement libre), puis un plongeon canard pour récupérer un deuxième mannequin immergé entre 1,5 et 2,5m de profondeur ; le mannequin est remonté à la surface puis tracté sur 25m. Le test est réussi si la face du mannequin ne boit pas et que le sauveteur ne fait pas de reprise d'appui au sol pendant le remorquage. La partie remorquage peut être réalisée avec une personne plutôt qu'un mannequin à condition que cette personne s'immerge entre 1,5 et 2,5m de profondeur juste avant l'arrivée du sauveteur et qu'elle ne fournisse aucune aide au remorquage.

